

Sgen-CFDT Limousin  
32, rue Adolphe Mandonnaud  
BP 63823  
87038 Limoges Cedex 1

**Téléphone :** 05 55 32 91 04  
**E-mail :** limoges@sgen.cfdt.fr  
**Site Internet :** http://www.sgencfdt-limousin.fr

## Plus nombreux, plus forts Aujourd'hui, j'adhère !



- J'adhère pour la première fois  
 Je renouvelle mon adhésion

### Vos coordonnées personnelles

M. Mme (*Nom, Prénom*) ..... né(e) le ...../.....  
Adresse ..... Téléphone domicile .....  
.....  
Code postal ..... Ville .....  
Email .....

### Votre établissement d'exercice

Type d'établissement ..... (*ex : école maternelle, élémentaire, collège, lycée professionnel, CIO, Rectorat, GRETA, Université...*)  
Adresse ..... Téléphone professionnel .....  
.....  
Code postal ..... Ville .....

### Votre situation administrative

Catégorie précise (*ex : PE, certifié, agrégé, PLP, CPE, COP, AVS, EVS, administratif, OEA, étudiant...*) .....  
Discipline (*pour les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré, des LP, du Sup*) .....  
Situation (*cocher et compléter votre situation*)  
 Titulaire       TZR       Stagiaire       Contractuel       Autre : .....  
Echelon .....      Classe  normale       Hors classe       Exceptionnelle      depuis le ...../...../.....  
 Temps complet       Temps partiel      quotité : ..... %

Les informations nominatives ont pour objet de permettre à la CFDT d'informer et de consulter ses adhérents. Ces informations ne peuvent pas être communiquées à l'extérieur de la CFDT. Chaque adhérent possède un droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.



### Retrouvez nous sur Internet

Site CFDT confédéral : [www.cfdt.fr](http://www.cfdt.fr)  
Site Sgen-CFDT national : [www.sgen.cfdt.fr](http://www.sgen.cfdt.fr)  
Site suivi de carrière SGEN + : [v2.sgenplus.cfdt.fr](http://v2.sgenplus.cfdt.fr)  
Site académique : [www.sgencfdt-limousin.fr](http://www.sgencfdt-limousin.fr)

#### **Calcul du montant de la cotisation**

A la CFDT, la cotisation est fixée à 0,75 % du salaire imposable annuel de l'adhérent. Chacun cotise selon ses revenus, c'est une question de solidarité !

### **Tarifs particuliers**

- sans traitement (disponibilité, congé parental, étudiant MASTER, AE, AVS, EVS : 3 €/mois soit 36 €/an)
  - stagiaire : 6 €/mois soit 72 € la première année

### **Crédit d'impôt**

Dans la déclaration d'impôts sur le revenu, les salariés syndiqués imposables ou non bénéficient d'un crédit d'impôt égal à 66 % de leur cotisation syndicale. Cette mesure de justice fiscale était demandée depuis longtemps par la CFDT.

Salaire imposable mensuel moyen	Montant du prélèvement mensuel	Cotisation annuelle	Coût annuel réel après déduction fiscale
moins de 900 €	<b>6 €</b>	72 €	25,50 €
901 € à 1 000 €	<b>7 €</b>	84 €	28,56 €
1 001 € à 1 133 €	<b>8 €</b>	96 €	32,64 €
1 134 € à 1 266 €	<b>9 €</b>	108 €	36,72 €
1 267 € à 1 400 €	<b>10 €</b>	120 €	40,80 €
1 401 € à 1 533 €	<b>11 €</b>	132 €	44,88 €
1 534 € à 1 666 €	<b>12 €</b>	144 €	48,96 €
1 667 € à 1 800 €	<b>13 €</b>	156 €	53,04 €
1 801 € à 1 933 €	<b>14 €</b>	168 €	57,12 €
1 934 € à 2 066 €	<b>15 €</b>	180 €	61,20 €
2 067 € à 2 200 €	<b>16 €</b>	192 €	65,28 €
2 201 € à 2 333 €	<b>17 €</b>	204 €	69,36 €
2 334 € à 2 466 €	<b>18 €</b>	216 €	73,44 €
2 467 € à 2 600 €	<b>19 €</b>	228 €	77,52 €
2 601 € à 2 733 €	<b>20 €</b>	240 €	81,60 €
2 734 € à 2 866 €	<b>21 €</b>	252 €	85,68 €
2 867 € à 3 000 €	<b>22 €</b>	264 €	89,76 €
Plus de 3 000 €	<b>0,75 % du salaire imposable mensuel moyen</b>		

Je soussigné (e),  
(Nom, Prénom) .....  
adhère au **Sgen-CFDT Limousin**.

**Le montant annuel de ma cotisation** s'élève à  
..... €.

- Je préfère étaler le règlement de ma cotisation. Je choisis le prélèvement automatique mensuel sans frais. Les prélèvements auront lieu le 5 de chaque mois.  
Je complète l'autorisation de prélèvement ci-dessous et je joins un IBAN (ex RIB). Je pourrai résilier ce prélèvement à tout moment par un simple courrier au Sgen-CFDT Limousin.

- Je choisis le règlement par chèque (à l'ordre du Sgen-CFDT Limousin).

A ....., le .....

(signature)

#### **MANDAT de prélèvement SEPA**

Numéro d'ICS CEDT : FR88777254894

R.I.M. :

Référence Unique de Mandat (à remplir par le syndicat)

Le « mandat de prélèvement SEPA » est le nouveau document officiel qui remplace désormais l'autorisation de prélèvement au niveau européen (SEPA). En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez : A/ la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte ; B/ votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention passée avec elle. Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé

**Nom, prénom et adresse du débiteur (l'adhérent)**

---

---

---

**Cordonnées du Compte N° IBAN à débiter**  
Identification internationale du compte bancaire

**Nom et adresse du créancier**  
Sgen-CFDT Limousin  
32, rue Adolphe Mandonnaud  
BP 63823  
87038 Limoges Cedex 1

**Nom et adresse de la banque du débiteur (l'adhérent)**

---

---

---

**N° BIC**  
Code International d'Identification de votre banque

**Les cotisations représentent la seule ressource du syndicat. C'est une garantie de son indépendance.**

Les syndicats de la CFDT vivent essentiellement des cotisations des adhérents. Elles sont vitales pour assurer le fonctionnement démocratique de notre organisation.

L'adhésion au Sgen-CFDT Limousin donne droit à :

- une information locale et nationale (lettre électronique, magazines fédéral (*Profession éducation*) et confédéral (*CFDT magazine*),
  - des conseils et services personnalisés (pour carrière et mutation, accompagnement en cas de problèmes relatifs à sa situation professionnelle...),
  - une assurance professionnelle (défense juridique, indemnisation en cas de grève longue),
  - la formation syndicale (jusqu'à 12 journées par an : pédagogie, connaissance de ses droits, action syndicale...),
  - un crédit d'impôts correspondant à 66 % du montant de la cotisation versée.

L'adhérent s'engage à :

- payer régulièrement sa cotisation,
  - respecter les règles de fonctionnement démocratique de l'organisation.